

Chronique du mot juste

Pierre Beaudry

Volume 34, numéro 2, 1966

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103582ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103582ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Beaudry, P. (1966). Chronique du mot juste. *Assurances*, 34(2), 152–158.
<https://doi.org/10.7202/1103582ar>

Chronique du mot juste

par

PIERRE BEAUDRY

LE GLOSSAIRE DES TERMES MÉDICO-HOSPITALIERS,
préparé par le comité d'études des termes de médecine.

152

Avant de parler de l'ouvrage même, que j'ai eu le plaisir d'examiner, je tiens à applaudir à l'heureuse initiative des Laboratoires Ayerst qui ont assumé le coût de sa publication. L'exemplaire que nous avons reçu était accompagné d'une lettre circulaire du président de cette maison, Monsieur E. Glyde Gregory, qui commençait par ces termes: "Pour favoriser la diffusion des travaux du Comité d'étude des termes de médecine, les Laboratoires Ayerst ont offert d'en entreprendre la publication sous forme d'opuscules". Cette courtoisie témoigne intelligemment du respect qu'éprouve cette société pour la langue de son public québécois. En agissant de la sorte, elle ne fait que remplir le rôle qui incombe aux grandes entreprises dans tous les pays civilisés. Qu'elles le veuillent ou non, elles sont responsables du jargon technique, vu que celui-ci est fonction de l'usage qu'elles cautionnent. Jusqu'ici, on ne pouvait pas souvent se réjouir du "français" qui nous était offert par certaines compagnies anglophones trop peu conscientes des besoins de leurs employés et de leurs clients. À mesure qu'elles se "canadianisent", c'est-à-dire qu'elles reconnaissent la nature bi-culturelle de notre pays, elles fournissent à la réforme de notre langue une aide aussi précieuse qu'essentielle, et pour laquelle nous devons leur savoir bon gré.

Que dire maintenant des membres du comité lui-même? Dans la plus noble tradition de leur profession, ils ont dû mettre de longues heures à ce travail, rivalisant de dévouement et de détermination avec les linguistes qui les aidaient, pour mettre à notre portée un instrument de revalorisation de toute première valeur. Reconnaissons d'ailleurs à nos médecins un souci de la langue que bien d'autres professions gagneraient à imiter. Peut-être un jour, aurons-nous la joie d'apprendre qu'entre autres, notre Barreau se sera décidé à former et appuyer son propre comité linguistique, afin que cessent les outrages à notre langue qui se commettent tous les jours devant nos tribunaux et dans nos actes

judiciaires, avec une insouciance d'autant plus regrettable chez des gens qui ont eu l'avantage d'une formation supérieure.

Mais pour revenir à des pensées plus agréables, examinons le glossaire en question. Bien présentée dans une élégante et solide reliure qui annonce l'importance du contenu, la plaquette offre au lecteur une mise en page aérée, invitante et agencée de façon à capter l'attention et la conserver. Un petit livre qu'on ne peut s'empêcher d'ouvrir, un tant soit peu distraitemment, comme s'il suffisait de le feuilletter. On ne le refermera cependant qu'après la dernière page et à regret, tant il est bien fait. À chaque page, on trouve, après la forme correcte, qui est en majuscules, l'expression anglaise, puis la forme fautive. Le tout se complète, dans chaque cas, d'une justification irréfutable de par la clarté et la précision du raisonnement. C'est ainsi qu'on peut voir les erreurs du passé et apprendre les corrections qui s'imposent et que tous nos hôpitaux ne manqueront pas de vulgariser. Pour n'en citer que quelques-unes, parmi celles qui sont particulièrement intéressantes pour les gens de notre métier, signalons que *per diem*, est, en français, "**prix de journée**" les *départements* sont des **services**,¹ les *officiers* du conseil d'administration en sont le **bureau**, l'infirmière *licenciée* est une **infirmière autorisée**, la *clinique externe* s'appelle **consultations externes**, le *malade ambulat* est un **malade sur pied** etc., etc. Surtout, on a carrément proscrit *nursing*, cet emprunt dont se passe facilement une langue qui peut dire des choses aussi simples que: **unité de soins, personnel infirmier, soins infirmiers, profession d'infirmier(ère), sciences infirmières** selon le cas.

153

Le glossaire se complète d'une bibliographie et d'index qui permettent de repérer les formes fautives, les termes anglais, et même les expressions correctes qui n'apparaissent pas dans l'ordre alphabétique.

Au président du Comité, le Docteur Georges Desrosiers, à son secrétaire général, le Docteur Jacques Boulay, à tous leurs collaborateurs et à l'Office de la langue française, mille mercis pour un très beau travail qui apporte des soins d'urgence à ce grand malade qu'est le parler québécois.

Échéance : On trouvera à la page 140 de ce numéro un exemple de l'emploi de ce mot chez les assureurs français. Dans leur pays, les

¹ Peut-on trop le répéter ?

polices sont, en général, souscrites pour plusieurs années, mais la prime est payable à tous les ans. L'échéance est donc la date à laquelle la **prime** devient due, et l'on doit éviter de la confondre, comme on le fait parfois au Canada, avec l'expiration de la police.

Rapport annuel : Tirée sur le vif si l'on peut dire, du terme anglais *annual report*, cette traduction littérale devient tout à fait neutre dès qu'on l'examine avec le réalisme qui caractérise l'esprit français. Loin de moi toute intention de faire le procès de la langue anglaise ou encore d'offrir une comparaison qui lui soit défavorable. Toute langue est capable d'atteindre à l'excellence pourvu toutefois qu'on la manie selon le génie qui lui est propre. Mais chacune a ses moyens d'expression bien particuliers. Personne ne songerait par exemple à traduire: "il fait beau" par : *it makes beautiful*. Pourtant les images qu'on nous sert en traduction lorsque le français est la langue d'arrivée sont souvent tout aussi cocasses. Sans être le pire des anglicismes, "rapport annuel" est quand même l'invention d'un esprit qui ne pensait pas en français, car alors il aurait constaté qu'à moins qu'on ne précise l'objet du rapport, il n'y a rien dans cette expression qui permette au lecteur de saisir qu'il s'agit d'un rapport sur les opérations d'une compagnie durant un an. Cette explication n'est pas nécessaire en anglais car cette langue fonctionne différemment de la nôtre, et l'esprit anglais ajoute instinctivement à *annual report* le sous-entendu suivant: *of a company's financial operations*. Ce procédé se marie bien aux principes sémantiques de cette langue mais est étranger à l'esprit de la nôtre, car on ne peut sous-entendre en français que ce qui est superflu. Par conséquent, "rapport annuel" pourrait tout aussi bien s'appliquer à n'importe quel rapport présenté une fois l'an, peu importe son objet. En français, il existe un mot qui signifie: "période comprise entre deux budgets". Ce mot, c'est "exercice", lequel dispense automatiquement de l'adjectif "annuel" et voilà pourquoi dans notre langue il est beaucoup plus juste de dire "rapport d'exercice" car à ce moment on dit exactement ce que les Anglais entendent par *annual report*.

Et/ou : Cette tournure semble avoir la ténacité des mauvaises herbes et l'on ne saura jamais assez en démasquer le contresens. Disons d'abord, pour ceux qui admettent tous les anglicismes parce qu'ils leur paraissent tellement plus "expressifs" que les termes français de bonne frappe que dans le cas actuel du moins, le père n'est guère plus légitime que le rejeton. En effet, *and/or* lui-même est condamné par les linguistes anglophones. Pas plus dans leur langue que

dans la nôtre, la barre oblique ne peut avoir la moindre valeur sémantique, elle n'est même pas un signe de ponctuation et n'est de mise que dans des formes qui tiennent beaucoup plus à l'arithmétique ou à l'algèbre qu'à la rédaction. Il y a donc lieu de se demander de quel droit on cherche à lui donner la propriété d'offrir une alternative entre deux conjonctions. A remarquer qu'en anglais on a au moins l'excuse d'une opposition véritable de sens, entre *and* et *or*, qui ne veulent jamais dire la même chose. En français toutefois les objections qui s'opposent à cette curieuse gymnastique mentale sont beaucoup plus sérieuses car le contresens est doublé de redondance, étant donné que la conjonction "ou" n'est pas toujours disjonctive; elle est fréquemment copulative, presque autant que "et". A tel point que seul l'accord du verbe permet de déterminer sa fonction dans des phrases comme: "Pierre ou Paul est assuré" et: "Pierre ou Paul sont assurés" (dans ce dernier cas on pourrait tout aussi bien dire: Pierre et Paul sont assurés", ce qui démontre qu'il n'y a alors pas tant de différence entre "et" et "ou"). Dans "Langage et Traduction" monsieur Pierre Daviault cite d'éminents juristes anglophones qui s'élèvent contre cette monstruosité. Malheureusement, il ne propose pas de solution française même si l'on peut comprendre qu'il semble autoriser qu'on adopte en français la tournure proposée par ces juristes dans leur langue, dans l'exemple suivant: "Corporate stock, or serial bonds, or both." A tout prendre, il me semble qu'on dirait précisément ce que l'on veut dire dans une formule comme celle-ci: "Pierre et Paul, tant individuellement que conjointement". Reste à savoir si les rédacteurs de nos polices d'assurance daigneront reconnaître que, pour une fois, la longueur a moins d'inconvénients qu'un raccourci douteux.

Transiger : Selon Robert, ce verbe a les trois acceptations suivantes :

1. Faire des concessions réciproques, de manière à régler un différend.
2. Se prêter à des accommodements, céder, faire des concessions.
3. Ne pas se montrer ferme, faire des concessions par faiblesse (ex. transiger avec sa conscience).

Chez nous, l'anglais a influencé ce verbe à tel point qu'il a presque perdu ses significations légitimes et est devenu un décalque de *to transact* lequel veut dire *to do business*. Cette dernière locution est

pourtant une de celles qu'il est permis de traduire littéralement par "faire des affaires". D'où l'on peut conclure que ce n'est pas en transigeant avec notre langue que nous ferons de meilleurs affaires.

156 **Versus :** Notre langue possède plusieurs latinismes de bon aloi; "versus" n'est pas du nombre. Si on le trouve si souvent dans des écrits québécois c'est qu'il a survécu dans la langue anglaise et que l'influence de cette dernière a fait oublier à certains des nôtres que nous possédions déjà en français un mot qui dit exactement la même chose et qui interdit donc tout emprunt à l'étranger. Il s'agit ici de la toute simple préposition **contre**.

Comptes recevables (ou à recevoir) : Dans le sens que cette expression cherche à rendre, le mot "compte" est employé bien à tort pour montants. Ceci provient du fait qu'en anglais *account* a une signification beaucoup plus large que "compte" en français. En comptabilité, ce dernier s'applique à l'état de ce qui est dû ou reçu, par une personne en particulier. Il sert donc surtout à désigner une situation et c'est bien à tort qu'on en est venu à l'appliquer aux choses mêmes qui sont dues ou reçues. Agir ainsi, c'est prendre la partie pour le tout. Si, en anglais, *account* n'avait pas la signification, inconnue en français, de "facture", les Anglais eux-mêmes ne diraient jamais *accounts receivable*. Il est vrai qu'en français on ne dirait pas "factures à recevoir" car ce qu'on s'attend à recevoir, ce n'est pas la facture mais le montant qui y est inscrit et qui est en fait une dette. Selon que ce montant apparaîtra au passif ou à l'actif de la personne dont on parle, cette dette sera active ou passive en ce qui concerne cette dernière. Il est donc logique de dire d'une dette qu'elle est passive lorsqu'on doit l'acquitter envers quelqu'un et qu'elle est active lorsqu'on est en droit d'en percevoir le montant. Disons donc, comme le conseille le dictionnaire Harrap: "dettes actives" pour *accounts receivable*. Ainsi, à la longue, on en viendra peut-être à se débarrasser de la notion qui nous fait utiliser des barbarismes comme: "Envoyez-moi votre compte (pour facture, note ou mémoire)". On pourrait ensuite plus facilement régler ses comptes avec la langue française tout aussi bien qu'avec ses créanciers.

Allez-y liqueurs douces en cannettes : Voilà à mon sens, un des messages les plus insipides jamais formulés à l'intention d'un public de langue française. Tiré à des centaines d'exemplaires affichés par

toute la deuxième ville française du monde, il nous offre la "traduction" du slogan pourtant bien intelligible en anglais : "GO SOFT DRINKS IN CANS". Une telle déformation signale avant tout l'incompétence du traducteur puisqu'il n'a même pas su comprendre, et encore moins rendre, les subtilités de l'original. L'anglais a longtemps donné à la locution "to go for" la signification de "souscrire à", "s'enthousiasmer pour". Aux États-Unis, l'usage populaire a entraîné l'ellipse de la préposition "for" dans la forme impérative, de sorte qu'un exemple comme "Go Pepsi" se rendrait en français, non pas par "Allez-y Pepsi" mais par une tournure tout à fait différente comme, disons, "Adoptez le Pepsi". "GO SOFT DRINKS" ne peut pas avoir d'autre sens et fait d'ailleurs très saisissante image surtout en juxtaposition avec le dessin qui l'accompagne et qui, comme on verra plus bas, transmet une idée de mouvement. C'est justement cette harmonie des thèmes écrit et graphique qui fait de cet ensemble un petit chef-d'œuvre de suggestion, du moins dans la langue de sa création. Mais voilà, le traducteur a eu beau vouloir "respecter l'impact" du fameux "GO", il a lamentablement échoué parce que le verbe "aller", même renforcé de l'adverbe "y", est tout simplement incapable de transmettre la connexité visée. La seule pensée que cette version puisse amener à un esprit français, c'est que son auteur ordonne aux *liqueurs douces* elles-mêmes d'aller en quelque part, sans même leur dire où. Pour ma part, je veux bien compléter en les envoyant au beau diable, et pour cause : *Liqueurs douces* est une imposition française à laquelle certains manufacturiers d'**eaux gazeuses** tiennent mordicus, tant ils se complaisent à croire les Canadiens français trop ignorants pour comprendre l'expression juste, même rattachée à une illustration aussi explicite que celle qui accompagne cette monstruosité. Il s'agit d'une jeune fille montée sur une bicyclette chargée de caisses d'**eaux gazeuses en boîtes métalliques**. Devant l'impossibilité de lier un texte français au mouvement suggéré par l'image, on aurait dû au moins essayer quelque chose comme "Avec des boîtes métalliques, aucun problème". Un bon concepteur n'aurait pas de difficulté à trouver mieux et surtout, il éviterait les tournures impératives, si choquantes en français, auxquelles les publicitaires ont trop souvent recours chez nous sur la foi du succès qu'elles remportent aux États-Unis. Mais ce n'est pas sans malice que j'ai gardé pour la fin une flèche qui devrait rappeler à qui de droit que tricherie revient à son maître. Pour avoir faussé la signification du mot **cannette**, le traducteur a permis que la réclame

commanditée par des fabricants de **boîtes métalliques** serve au contraire à leurs concurrents qui vendent des bouteilles, ceux-là mêmes à qui ils veulent arracher la clientèle ! Les petits dictionnaires Larousse et Quillet ne mentionnent pas **cannette** mais Robert le définit ainsi : "Petite bouteille étroite servant à contenir de la bière". (Par analogie, selon sa forme allongée, avec **canne** comme dans **canne à sucre** ou dans **canne à pêche**, et non pas avec **canne** qui signifie "Récipient de cuivre servant au transport du lait". Si les Anglais se sont probablement inspirés de ce dernier pour former *can*, les Français se sont servis du premier pour faire **cannette** et dans notre langue, c'est une bouteille.) Et voilà comme quoi une morale s'offre auxdits fabricants de **boîtes métalliques** : rien n'est plus trompeur que le slogan qui dit, "*Avec Coke, il y a de la joie*", car ils seraient en meilleure compagnie, dans cette campagne publicitaire, avec une maison qui eût l'intelligence de dire, "*Avec du Coke*". (Tout comme d'ailleurs, on y gagnerait à inviter les gens à *boire du Coca-Cola* par une tournure moins fautive que "*Buvez Coca-Cola*".)

Policyholder : Il s'agit là d'une nouvelle mode, chez certains assureurs anglophones. Comme on pouvait s'y attendre, ils se croient autorisés à nous en imposer le décalque qu'est *déteneur de police*. A quoi je crie "holà !" : en français, on dira toujours, **assuré**.